



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE**
(de l'UNESCO)

Trente et unième session de l'Assemblée
UNESCO, 14-25 juin 2021

Point 3.5.3 de l'ordre du jour provisoire

**GRANDES LIGNES DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE
D'EXPERTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR LA RÉVISION DE
LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE LA COI**

Résumé

La stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités (adoptée par la résolution XXVIII-2) a été élaborée pour la période 2015-2021 et, par conséquent, elle « expirera » fin décembre 2021. Le groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités (GE-CD) a décidé, lors de sa 2^e réunion (octobre 2020), de créer une équipe spéciale au sein du GE-CD, chargée d'identifier les changements à apporter à la stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités (2015-2021) et de soumettre un rapport pour examen de l'Assemblée de la COI lors de sa 31^e session.

Objectif du document: Ce document résume les conclusions et les recommandations de l'équipe spéciale du GE-CD présentées dans le document [IOC/INF-1396](#). Sur la base de cette analyse, l'équipe spéciale recommande que le GE-CD poursuive son travail de révision de la Stratégie de la COI en matière de développement des capacités pour la période 2023-2030, en prolongeant la stratégie actuelle jusqu'en 2023.

Il n'y a pas d'implications financières et administratives (directes).

La proposition de décision est référencée sous le nom Dec. IOC/A-31/3.5.3 dans le document relatif aux décisions à adopter (document [IOC-31/AP](#)).

Introduction

1. L'actuelle stratégie de développement des capacités de la COI ([IOC/INF-1332](#)) a été élaborée pour la période 2015-2021. Le groupe d'experts de la COI sur le développement des capacités ([rapport](#)) s'est penché sur les éléments importants à prendre en compte dans la future stratégie (au-delà de 2021) et a créé une équipe spéciale à cette fin. Ce document présente les grandes lignes des conclusions du groupe et les recommandations faites à l'Assemblée de la COI. Les éléments examinés par l'équipe spéciale sont les suivants : (i) les résultats de la 2^e enquête de la COI sur le développement des capacités (septembre 2020-janvier 2021) ; (ii) le chapitre sur le développement des capacités du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ([plan de mise en œuvre](#)) ; (iii) les résultats des consultations avec les programmes mondiaux et régionaux de la COI relatifs au développement des capacités ; et (iv) les résultats des consultations avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les OIG non onusiennes, les organisations, programmes et projets mondiaux et régionaux, les ONG et les partenaires du secteur privé. En outre, elle a examiné les résultats du [Rapport mondial sur les sciences océaniques \(GOSR\) 2020](#). L'équipe spéciale a travaillé par correspondance et s'est réunie deux fois en ligne en décembre 2020 et février 2021 respectivement.

Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR) 2020

2. En 2020, la COI a publié le Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR) 2020, une ressource destinée à un large éventail de parties prenantes, dont les responsables de l'élaboration des politiques et les universitaires, qui cherchent à comprendre et à exploiter le potentiel qu'offrent les sciences océaniques pour relever les défis mondiaux. Ses conclusions renseignent sur l'état mondial des capacités en matière de sciences océaniques et ont donc des implications pertinentes pour les politiques de développement durable et fournissent des éléments supplémentaires pour la révision de la stratégie de la COI en matière de développement des capacités.

3. Sur la base des résultats du GOSR 2020 concernant le développement des capacités, l'équipe spéciale a identifié les recommandations suivantes :

- (i) Améliorer le niveau actuel de financement des sciences océaniques ;
- (ii) Instaurer une collecte continue de données comparables au niveau international sur l'investissement dans les sciences océaniques ;
- (iii) Faciliter la co-conception des sciences océaniques en impliquant les utilisateurs et producteurs de l'information océanographique ;
- (iv) Promouvoir les partenariats multipartites en sciences océaniques et mettre en œuvre le transfert des techniques marines ;
- (v) Aller vers un développement des capacités en sciences océaniques qui assure la participation sur un pied d'égalité de tous les pays et de personnes de tout sexe et de tout âge, et intègre les savoirs locaux et autochtones ;
- (vi) Définir des stratégies et des plans de mise en œuvre pour répondre aux besoins professionnels des femmes et des jeunes scientifiques ;
- (vii) Trouver des solutions pour lever les obstacles au libre accès aux données océanographiques ;
- (viii) Favoriser l'éducation et la formation à des professions liées aux sciences océaniques ;
- (ix) Évaluer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les capacités humaines et techniques en sciences océaniques.

Chapitre sur le développement des capacités du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

4. La Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable fournira un cadre favorable à l'ensemble du système des Nations unies pour aider les pays à réaliser les priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 liées à l'océan. Elle facilitera la transformation des connaissances et de la compréhension existantes ou nouvelles en actions efficaces favorisant une meilleure gestion des océans, une meilleure intendance et un développement durable.

5. Le développement des capacités est un principe essentiel de la Décennie de l'océan. L'objectif ultime est de parvenir à une répartition uniforme des capacités à travers le monde, entre les générations et entre les sexes, et d'inverser ainsi l'asymétrie des connaissances, des compétences et de l'accès aux technologies. Il est important de noter que les efforts de développement des capacités ne porteront pas seulement sur la capacité à pratiquer de la science, mais aussi sur la capacité à comprendre la pertinence sociétale de la science, et à utiliser la science pour soutenir les décisions en faveur du développement durable. En ce sens, les objectifs du développement des capacités dans le cadre de la Décennie des océans ne concernent pas seulement les scientifiques, mais aussi les utilisateurs finaux des connaissances, tels que les gouvernements et les décideurs.

6. Sur la base des résultats concernant le développement des capacités, l'équipe spéciale a identifié les recommandations suivantes :

- (i) Produit 1 : Développement des ressources humaines : Le plan de mise en œuvre de la Décennie comprend de nouveaux éléments qui ne figurent pas dans la stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités. Ces éléments comprennent l'apprentissage en ligne et à distance - qui s'est avéré essentiel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 - la formation des formateurs, l'intégration des sciences océaniques dans les programmes des écoles primaires et secondaires, y compris des informations sur les carrières dans le domaine de sciences océaniques, ainsi que l'amélioration active de l'égalité entre les pays et entre les personnes de tout sexe et de tout âge.
- (ii) Produit 2 : Mise en place ou amélioration de l'accès aux infrastructures physiques : La technologie est un point à ajouter à la stratégie de la COI en matière de développement des capacités, notamment : les dispositifs de calcul et de stockage de données à haute puissance, les télécommunications numériques, etc. ; le renforcement des compétences pour le leadership dans le développement de la technologie et des infrastructures ; la promotion de la coopération technique et technologique, et les échanges entre pairs parmi les parties prenantes. En outre, comme le propose le plan de mise en œuvre de la Décennie, il est nécessaire de disposer d'outils à faible bande passante et à faible technologie dans les zones où l'accès aux télécommunications numériques est limité.
- (iii) Produit 3 : Renforcement des mécanismes mondiaux, régionaux et sous-régionaux : L'appel à action dans le cadre de la Décennie nécessite le renforcement des mécanismes mondiaux, régionaux et sous-régionaux qui sont essentiels pour améliorer l'interaction et la communication étroites entre les programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux. Le plan de mise en œuvre de la Décennie les identifie comme chefs de file et amplificateurs du développement des capacités, ce qui est une condition préalable à la réussite de la mise en œuvre des programmes et du développement des capacités. Il s'agit d'un élément important pour intensifier et accélérer les efforts de développement des capacités qui pourrait être pris en compte dans la révision de la stratégie de développement des capacités de la COI.

- (iv) Produit 4 : Promotion de l'élaboration de politiques relatives à la recherche océanographique à l'appui des objectifs de développement durable : Les deux documents soulignent le besoin crucial d'une recherche ciblée en sciences naturelles et sociales qui permette de mieux comprendre les processus océaniques, d'identifier les solutions possibles aux défis critiques et de fournir les connaissances nécessaires pour catalyser des changements transformationnels dans le comportement humain en vue du développement durable.
- (v) Produit 5 : Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation, ainsi que des échanges sur le rôle et les valeurs de l'océan : Alors que les deux documents incluent un produit sur la visibilité et la sensibilisation, la stratégie actuelle de la COI en matière de développement des capacités devra peut-être mettre l'accent sur la facilitation des échanges sur le rôle et les valeurs de l'océan, comme indiqué dans le plan de mise en œuvre de la Décennie, et notamment sur l'éducation informelle par le biais des musées, des zoos ou des aquariums.
- (vi) Produit 6 : Renforcement de la mobilisation des ressources à long terme : Des 6 Produits, celui-ci se trouve dans les deux documents de façon similaire. La nouvelle stratégie de la COI en matière de développement des capacités devra peut-être néanmoins explorer davantage cette partie dans le contexte des réseaux, des partenariats et de la collaboration, en optimisant les possibilités de coopération et d'échange en tant que pilier des actions de la Décennie.

7. Si aucun pays n'a été épargné par la crise du COVID-19, les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL) sont les plus vulnérables du monde face à la pandémie en raison de leurs déficits de développement inhérents, ce qui exacerbe encore leur vulnérabilité aux chocs climatiques.

8. L'impact immédiat de la pandémie de COVID-19 sur les taux de pauvreté dans les pays qui représentaient déjà une grande proportion des personnes extrêmement pauvres dans le monde, a été évalué selon différents seuils de pauvreté (CNUCED, 2020). On estime que la baisse de la croissance due à l'apparition d'une pandémie plongera plus de 32 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté absolue dans les pays les moins développés et les PEID.

9. Ces communautés méritent un plan de développement des capacités axé sur le développement des capacités productives pour réussir leur transformation structurelle, afin de façonner un avenir meilleur et plus résilient et inclusif pour les pays les plus pauvres du monde. La pandémie place la coopération internationale en matière de développement au cœur de la réduction des risques, de la prévention de la dévastation économique et du renforcement de la résilience des pays vulnérables. Au cœur de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable se trouve la volonté de ne laisser aucun pays sur le côté, en particulier les plus vulnérables. Le cadre stratégique de développement des capacités de la Décennie des océans s'applique à toutes les régions géographiques et à l'interface terre-mer. Elle comprend, sans s'y limiter, les pays les moins développés, les PEID et les pays en développement sans littoral. Dans ce contexte, le plan de mise en œuvre de la Décennie dépend de manière critique du renforcement des capacités mondiales et du partage des ressources entre les pays à différents niveaux de richesse et de développement. L'énorme besoin d'informations sur l'océan aux niveaux scientifique, gouvernemental, privé et public exige un changement radical dans l'éducation à l'océan à tous les niveaux.

Résultats de la 2^e enquête d'évaluation des besoins en matière de développement des capacités (2020)

10. Conformément à la décision IOC-XXX/11.1 de l'Assemblée de la COI de juin 2019, la COI a publié la [lettre circulaire 2803](#) le 1^{er} septembre 2020 pour inviter le GE-CD de la COI à poursuivre son travail d'évaluation régulière des besoins de développement des capacités des États membres et a lancé la deuxième enquête d'évaluation des besoins en matière de développement des

capacités. Cette enquête sur l'évaluation des besoins en matière de développement des capacités a été préparée par le GE-CD de la COI et a été conçue pour évaluer les besoins en matière de développement des capacités des pays membres, en particulier, mais aussi des PEID et des pays les moins développés, afin de contribuer au plan de mise en œuvre et à la révision de la Stratégie de la COI en matière de développement des capacités, 2015-2021 (<http://www.ioc-cd.org/cdstrategy>).

11. L'enquête a reçu 1004 réponses, provenant de 118 pays, au 1^{er} février 2021. La plupart des participants ont répondu à l'enquête à titre personnel (72 %) tandis que 21 % étaient des représentants officiels ; 4 % étaient des points focaux de la COI, 1 % des points focaux en matière de développement des capacités et 2 % d'autres personnes. En ce qui concerne la répartition des groupes de parties prenantes, 30 % des participants étaient des chercheurs en sciences océaniques et des prestataires de services de recherche, 23 % étaient des membres du personnel universitaires d'établissements d'enseignement supérieur et de prestataires de services d'enseignement (24 %), 16 % étaient des fonctionnaires du gouvernement national et 10 % des étudiants, tandis que le reste des groupes obtenait une représentation inférieure à 10 %. Sur les 9096 courriels qui ont été envoyés aux membres figurant dans la base de données des experts en sciences océaniques et provenant des 115 États membres en développement ciblés pour cette enquête, seuls 902 réponses ont été reçues, soit un taux de réponse d'environ 11 % seulement, nettement inférieur à la moyenne de 29 % pour les enquêtes en ligne. Seules 20 réponses ont été reçues de la part des 115 points focaux de la COI et seulement 9 réponses ont été reçues de la part des points focaux de la COI-CD. 61 % des réponses proviennent d'hommes et 37 % de femmes.

12. Les résultats détaillés de l'enquête sont disponibles en ligne sur le site Web consacré à l'enquête <https://surveys.ioc-cd.org>.

13. Les résultats du classement par chaque région sur leurs besoins respectifs en matière de développement des capacités du point de vue du leadership du groupe des points focaux nationaux de la COI, diffèrent selon les régions. En Afrique, par exemple, les principaux besoins en matière de développement des capacités concernent « l'équipement et les instruments d'échantillonnage des sciences océaniques » ; en Amérique latine et dans les Caraïbes, « l'accès aux ordinateurs de grande puissance » ; dans le groupe « Autres », le financement et l'investissement ; tandis que « les cadres juridiques, la réglementation et la mise en œuvre » sont en tête de liste dans la région WESTPAC. On peut constater que le groupe des points focaux du développement des capacités partage également des besoins assez similaires en matière de développement des capacités que le groupe des points focaux de la COI. En ce qui concerne le groupe des particuliers, il convient toutefois de noter que leur classement diffère quelque peu de celui du « groupe des points focaux nationaux », car ils se concentrent sur le « financement et l'investissement », comme les représentants du groupe des organisations, et sur les « équipements d'observation des océans » en deuxième position.

14. Le manque de réponse des points focaux nationaux de la COI est très préoccupant et le groupe a été invité à explorer d'autres moyens de contacter les pays afin d'obtenir plus de réponses et d'obtenir des résultats statistiquement significatifs. Néanmoins, l'analyse initiale a permis de dégager quelques résultats précieux, notamment le besoin identifié de formations spécifiques, y compris sur les navires qui nécessitent une formation scientifique pratique.

15. Les membres de la l'équipe spéciale ont partagé l'avis que, bien que limités, les résultats ont révélé des problèmes importants concernant la faiblesse des liens entre les points focaux et les communautés cibles. La différence entre les besoins individuels exprimés et ceux rapportés par les points focaux nationaux a révélé un décalage entre les points de vue des scientifiques et des chercheurs et ceux des responsables de haut niveau.

16. L'équipe spéciale a recommandé :

- (i) de continuer à contacter les pays pour recueillir davantage de réponses et obtenir des résultats plus significatifs sur le plan statistique. Une fois que davantage de

points focaux nationaux et de points focaux sur le développement des capacités auront renvoyé leurs réponses, une nouvelle analyse peut être faite après plusieurs mois et les résultats pourront être revus.

Consultations avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les OIG non onusiennes, les organisations, les projets mondiaux et régionaux, les ONG et les partenaires du secteur privé, etc.

17. Les partenaires du secteur, en tenant compte de leurs stratégies et programmes de développement des capacités, ont reçu une série de questions qui pourraient renseigner l'équipe spéciale GE-CD sur les éventuelles lacunes, l'ajout/suppression d'éléments et sur d'autres considérations pour la révision de la stratégie en matière de développement des capacités de la COI.

18. Les commentaires et suggestions reçus comprennent une longue liste de références à des initiatives spécifiques de développement des capacités qui sont, dans une certaine mesure, liées à la stratégie en matière de développement des capacités de la COI et à la Décennie. En résumé, ils abordent les points suivants :

- (i) En règle générale, il est important de mettre en avant les stratégies de développement des capacités soutenues sur long terme. Le développement des capacités bénéficie d'initiatives coordonnées et fusionnées qui peuvent allouer des ressources financières à long terme et avec des objectifs cohérents et intégrés. En substance, les efforts dispersés à court terme, bien que précieux, sont considérés comme beaucoup moins efficaces. Cela implique des cadres de financement à long terme, qui sont particulièrement difficiles à mobiliser.
- (ii) Un autre commentaire transversal concerne la nécessité de développer des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour évaluer la qualité et l'impact des activités de développement des capacités. Cela comprend le recensement des activités actuelles de développement des capacités et l'identification des lacunes à combler (par exemple, dans les régions polaires). Ces mécanismes bénéficieraient d'approches coordonnées entre différentes organisations (voir ci-dessous).
- (iii) Il est également souligné que les stratégies et initiatives de développement des capacités doivent renforcer les ressources et réseaux nationaux et régionaux existants pour le développement des capacités. Ils doivent travailler avec les instituts de formation et les universités nationales et les utiliser, en favorisant l'adaptation des nouvelles connaissances aux programmes d'études existants et en évitant de créer de nouvelles initiatives externes qui, bien que précieuses, risquent de compromettre les capacités nationales existantes en matière de développement des capacités.
- (iv) Le développement des capacités sera également mieux réalisé grâce à des partenariats entre les pays développés, les PEID et les pays les moins développés, par exemple, afin de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de concrétiser les avantages socio-économiques des systèmes d'observation des océans à l'échelle mondiale et régionale.
- (v) Comme il est clairement indiqué dans le plan de mise en œuvre de la Décennie, l'intégration des sciences naturelles et des disciplines sociétales dans une évaluation holistique du milieu marin doit également être un principe général des stratégies et initiatives de développement des capacités. La gestion durable des ressources nécessite une compréhension des mers et de l'utilisation que nous en faisons, via un système intégré qui fusionne les aspects naturels et humains. Il est donc nécessaire de mettre en place des cadres conceptuels qui intègrent les

sciences humaines et sociales dans des évaluations holistiques de l'environnement marin.

- (vi) Il faut veiller à ce que les défis mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et d'habitat, et leur impact sur les ressources et les services marins soient au centre des stratégies et des initiatives de développement des capacités.
- (vii) Il est également nécessaire de supprimer les obstacles à la diversité géographique et à l'égalité entre les sexes, et de garantir un accès équitable à la connaissance des océans, à l'éducation et à la formation liées aux océans, ainsi qu'au transfert des techniques marines. Outre ces commentaires généraux, d'autres questions sont clairement apparues dans les commentaires et sont résumées ci-dessous.

Développement des capacités orienté vers les politiques et les décideurs

19. Le développement des capacités orientés vers les décideurs politiques doit être une priorité, étant une première étape pour permettre le développement ultérieur de stratégies générales de développement des capacités. Les directives en matière de développement des capacités doivent faire référence à la nécessité de stratégies soutenues à long terme en matière de développement des capacités, tant au niveau national que pour la coordination internationale. L'absence de stratégies durables à long terme, et pas seulement de financement, est considérée comme le principal facteur entravant le succès du renforcement des capacités. Bien que le financement soit important, d'autres aspects tels que la rotation élevée du personnel représentant ou responsable de la coordination au niveau national (par exemple, les contacts nationaux pour les tsunamis) entravent fréquemment l'efficacité des actions de renforcement des capacités.

20. En outre, l'interface politique-science est essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels de gouvernance des océans dans lesquels la science est un élément central. Le développement des capacités orienté vers les politiques doit intégrer une conscience claire des avantages socio-économiques dérivés des produits et services fournis par l'océan. L'aménagement de l'espace marin, les programmes de gestion intégrée des zones côtières, les zones marines protégées et la gestion des océans en général doivent se fonder sur des connaissances scientifiques. Il est donc crucial que les décideurs politiques aient une compréhension claire de cette dépendance, première étape pour développer des stratégies solides de développement des capacités au niveau national.

21. Le développement des capacités destiné aux décideurs politiques doit contribuer à soutenir les États membres dans leur mise en œuvre des ODD et d'autres processus clés des Nations unies qui s'appuieront sur des sciences marines solides pour éclairer la prise de décision au cours de la prochaine décennie (par exemple, BBNJ, cadre mondial de la biodiversité post-2020).

PEID, les pays les moins développés et pays en développement sans littoral

22. Bien que les PEID, les pays les moins développés et les pays en développement sans littoral soient déjà une priorité dans la stratégie de la COI en matière de développement des capacités, ce rôle doit être plus spécifique et renforcé. Cela nécessitera pour cela de :

- (i) renforcer l'interface science-politique via l'élaboration et/ou la fourniture d'outils d'aide à la décision et de processus d'engagement inclusif des parties prenantes en vue de l'élaboration de politiques et de compromis fondés sur des données probantes, de consensus et de solutions intégrées ;
- (ii) encourager les politiques visant à promouvoir la mise à niveau technologique ; de renforcer la science et la technologie et d'augmenter les investissements dans les installations/institutions de recherche fondamentale et connexe - des éléments centraux et prioritaires pour la durabilité future de ces pays ;

- (iii) renforcer et souligner le rôle clé des sciences marines, qui sont essentielles pour fournir les outils nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités existantes et pour identifier les risques pour la sécurité liés au climat et à l'environnement océanique dans les zones côtières, en particulier dans les PEID ; et
- (iv) promouvoir les synergies entre la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. L'océanographie contribue à la restauration des écosystèmes côtiers et, dans ce contexte, les vulnérabilités propres aux PEID doivent être reconnues.

Coopération et fusion avec les stratégies de développement des capacités d'autres organisations des Nations Unies, institutions régionales et nationales

23. La science fait partie intégrante des affaires maritimes juridiques et institutionnelles à toutes les échelles de gouvernance. Par conséquent, d'autres organisations des Nations Unies, des institutions régionales et nationales qui ont des intérêts généraux ou spécifiques dans l'océan, incluent fréquemment les sciences océaniques dans leurs stratégies de développement des capacités. Par conséquent, il est extrêmement important d'établir un haut degré de coordination entre les stratégies de développement des capacités des organisations des Nations Unies, avec le soutien plus large des États membres, afin d'éviter les doublons et d'assurer les synergies des activités, des partenariats et des ressources, notamment en matière d'expertise et d'infrastructures. Cette coordination doit être assurée non seulement au niveau mondial, mais aussi, et surtout, entre les programmes, les sous-commissions ou les comités et activités régionaux et jusqu'au niveau national. Cette coordination devrait évoluer vers des partenariats stratégiques en matière de développement des capacités afin de garantir des stratégies et des programmes de développement des capacités solides et à long terme. De plus, elle doit inclure les nombreuses questions déjà prises en compte dans la stratégie de développement des capacités de la COI et celles suggérées dans ce document (gestion des données et accès aux données, méthodologies scientifiques, observation des océans, développement des capacités orienté vers les décideurs, priorité aux PEID et aux pays les moins développés, égalité entre les sexes, savoirs traditionnelles et autochtones, etc.)

24. Compte tenu du rôle des sciences de la mer dans la promotion du développement durable, la stratégie de développement des capacités doit également être alignée sur les initiatives et les programmes liés à la gestion des écosystèmes (par exemple, le cadre mondial de la biodiversité post-2020, l'évaluation de l'écosystème du Système de comptabilité économique et environnementale des Nations unies, les géoparcs, les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial), au développement durable (par exemple, la coordination entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la WESTPAC, ou l'alignement de la stratégie de développement des capacités de la COI sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) ou en aidant les pays à renforcer leur capacité à collecter, gérer, analyser et utiliser des données de différentes sources (par exemple, en coopération avec le département des affaires économiques et sociales des Nations unies et les bureaux nationaux de statistiques). Deux aspects transversaux doivent être confrontés sur la coordination des stratégies de développement des capacités : (i) la connexion avec le secteur privé sur les opportunités de formation en partenariat ; (ii) la possibilité d'arrangements multi-donneurs.

Égalité entre les sexes, activités traditionnelles et patrimoine autochtone

25. L'égalité entre les sexes, les savoirs traditionnels et autochtones et l'inclusion sociale, en général, doivent être renforcés dans la stratégie de la COI en matière de développement des capacités. Il s'agit notamment : (i) de faire participer les populations autochtones et de prendre en compte leurs droits, leurs intérêts, leurs besoins en matière d'information sur les océans et leurs précieuses connaissances traditionnelles sur l'observation des océans et les politiques connexes en matière de gouvernance des océans ; et (ii) d'assurer l'inclusion sociale. En veillant à ce que les besoins des groupes sociaux défavorisés tels que les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes et les femmes soient compris et pris en compte en

éliminant les obstacles à l'égalité entre les sexes, les générations et les régions géographiques, et en garantissant un océan équitable et accessible à tous.

Stockage, gestion et accès aux données

26. Les progrès en matière de gestion des données et des informations sont un élément essentiel de la Décennie. L'accès aux données est généralement inclus dans les plans stratégiques mondiaux et les politiques mondiales. Toutefois, on accorde moins d'attention (y compris dans la stratégie de la COI en matière de développement des capacités) au soutien à la création et à la maintenance d'ensembles de données océaniques interopérables au niveau national et à leur interopérabilité dans le contexte national. Il est nécessaire que les PEID et les pays les moins développés aient un accès ouvert aux données générées par les pays développés, mais il est tout aussi crucial qu'ils puissent gérer de manière appropriée les données qu'ils produisent. Cela est essentiel pour développer des connaissances scientifiques pour leur propre usage, pour soutenir la gestion de leurs produits et services océaniques et pour comprendre et gérer à plus petite échelle les processus mondiaux, tels que le changement océanique et climatique.

27. Par conséquent, la stratégie en matière de développement des capacités doit :

- (i) soutenir la création et la maintenance d'ensembles de données maritimes interopérables en coopération avec d'autres organisations internationales/intergouvernementales ;
- (ii) développer, en collaboration avec d'autres organisations internationales/intergouvernementales, des plateformes et des services de données interopérables et en libre accès ;
- (iii) identifier et sauver les données et les informations qui ne sont pas disponibles sur les plateformes numériques et qui risquent donc d'être perdues. Toutes ces composantes visent à favoriser une approche internationale commune et normalisée de la connaissance durable des océans dans le cadre des stratégies en matière de développement des capacités.

Autres recommandations générales

28. Les résultats de l'évaluation effectuée par l'équipe spéciale pour justifier la révision de la Stratégie de la COI en matière de développement des capacités ont mis en évidence des éléments essentiels qui doivent être incorporés dans la Stratégie révisée de la COI en matière de développement des capacités, afin qu'elle fournisse le type de développement des capacités requis dans le cadre de la Décennie. La forme et la structure appropriées, avec une longueur idéale suffisante pour inciter le public cible à lire le document, doivent être prises en considération lors de la conception de la stratégie révisée de la COI en matière de développement des capacités.

29. L'équipe spéciale recommande :

- (i) que le GE-CD poursuive ses travaux de révision de la stratégie de la COI en matière de développement des capacités pour la période 2023–2030. La stratégie actuelle peut être prolongée jusqu'en 2023 afin de disposer de suffisamment de temps pour se lancer dans cet important travail.
- (ii) de réviser le mandat du GE-CD pour permettre la poursuite des travaux de révision de la stratégie de la COI en matière de renforcement des capacités et la préparation d'une proposition à soumettre à la 32^e session de l'Assemblée de la COI en juin 2023.
- (iii) d'examiner comment promouvoir la visibilité et la portée de la stratégie révisée de la COI en matière de renforcement des capacités afin que son public cible lise et apprécie le document en tant que guide pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités.

- (iv) d'envisager la possibilité d'élaborer une brève note d'orientation reprenant les messages clés pour une diffusion plus large.

Proposition de décision

30. Compte tenu de ce qui précède, la proposition de décision est référencée sous le nom IOC/A-31/Dec.3.5.3 dans le document relatif aux décisions à adopter (document IOC/A-31/AP).